

## Élections consulaires 2024 de la CCI-NC Les votes sont ouverts !

Les élections de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie pour le renouvellement de ses membres consulaires sont ouvertes.

Les entreprises ressortissantes de la CCI-NC sont invitées à **voter pour leurs représentants, qui porteront leur voix et défendront leurs intérêts pour les cinq prochaines années.**

### Qui peut voter ?

**13 619 électeurs\*** inscrits sur la liste électorale\*\* de la CCI-NC sont appelés aux urnes :

- 3 400 électeurs du secteur commerce ;
- 3 280 électeurs du secteur industrie ;
- 6 939 électeurs du secteur service.

*\* Chiffres arrêtés par arrêté du gouvernement n°2024-1205/GNC du 19 juin 2024 sur proposition de la commission établissant la liste des électeurs.*

*\*\* Peuvent voter : tous les entrepreneurs individuels (« patentés ») immatriculés au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nouméa en catégorie A et les sociétés immatriculées au RCS en catégorie B (via un représentant personne physique). Une même personne peut représenter plusieurs sociétés, et être électrice à titre personnel et à titre de représentant de sociétés.*

Retrouvez la liste des électeurs : <https://www.cci.nc/fichier/liste-des-electeurs-2024-excel>

### Quand et comment voter ?

3 façons de voter :

- **Du 4 au 25 novembre 2024 :**
  - par vote électronique ;
  - par correspondance.
- **Le 5 décembre 2024, de 8 h à 14 h :**
  - en présentiel dans l'un des 3 bureaux de vote à Nouméa, Koné, Lifou.

## Le vote électronique, une première !



La CCI-NC déploie pour la première fois le vote électronique, qui permet aux entreprises de voter en quelques clics de façon simple, rapide et sécurisée.

1. L'électeur se connecte sur le site <https://cci-nouvelle-caledonie.legavote.fr> depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
2. Il saisit son identifiant reçu par mail et par voie postale.  
S'il ne l'a pas reçu : il est très facile de demander une réédition directement sur le site de vote électronique. Il faut également saisir sa date de naissance et son numéro RID (figurant sur l'extrait RIDET).
3. Il saisit son numéro de téléphone afin de recevoir un code secret à 6 chiffres par SMS, qui lui permet de confirmer son identité.
4. Désormais connecté, l'électeur n'a plus qu'à suivre les étapes indiquées pour voter.

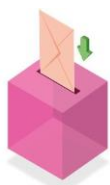
## Le vote par correspondance



La démarche est expliquée aux chefs d'entreprise dans la fiche d'instruction jointe au matériel de vote qu'ils ont reçu / vont recevoir début novembre par courrier.

Il appartient à l'électeur de prendre ses dispositions pour que son vote par correspondance soit affranchi par la poste au plus tard le 25 novembre 2024.

## Vote physique



Le vote physique en mairie est organisé le 5 décembre 2024, de 8 h à 14 h, dans trois bureaux de vote. Le bureau de vote de rattachement est fonction de la commune du siège social de l'entreprise.

- Mairie de Nouméa (pour les communes de la province Sud, Maré et Ouvéa).
- Mairie de Koné (pour les communes de la province Nord).
- Mairie de Lifou (pour la commune de Lifou).

## Le rôle des élus

La CCI est administrée par **des dirigeants d'entreprise bénévoles**, issus des secteurs du commerce, de l'industrie, et des services et **désignés par leurs pairs**.

Ils **agissent dans l'intérêt général** et possèdent une connaissance approfondie du tissu économique local. En tant qu'élus de proximité, ils **sont en première ligne pour relayer les préoccupations des entreprises de leur secteur et défendre leurs intérêts**.

Ils **définissent les grandes orientations de la CCI**, donnent l'impulsion à certaines orientations économiques et portent des chantiers qu'ils souhaitent développer. Leur mission est de créer un environnement favorable au développement économique de la Nouvelle-Calédonie et des entreprises.

Ils siègent dans des commissions de la CCI dites règlementées (commissions des finances et d'appel d'offres), ou des groupes de travail créés pour mener des travaux sur des thématiques spécifiques (aéroports, export, fiscalité, commerce, tourisme, etc.). Ainsi qu'au sein des conseils d'administration d'instances telles que l'Agence calédonienne de l'énergie, Nouvelle-Calédonie Tourisme, le Conseil de soutien à l'export, l'Adecap Technopole ou s'investissent au sein de divers clusters (NCT&I, le Cluster Maritime NC, Pacific Food Lab, etc).

Pour les élections 2024, **33 sièges sont à pourvoir**, répartis de la manière suivante :  
9 sièges pour le commerce, 11 pour l'industrie, 13 pour les services.

Pour chaque secteur, il existe des sièges dits affectés afin de garantir une représentation des entreprises présentant une importance économique particulière (ex. : les petits commerces, le tourisme, le transport, les nouvelles technologies...) et une représentativité provinciale équilibrée, ainsi que des sièges dits non-affectés (ou libres).

L'équipe consulaire est épaulée par des conseillers techniques et des membres associés, eux-aussi entrepreneurs bénévoles, choisis pour leur expertise après les élections.

## C'est quoi la CCI ?



**Établissement public** de la Nouvelle-Calédonie la CCI-NC est un **corps intermédiaire entre le privé et le public**, indépendant et apolitique, qui **représente et défend librement les intérêts de ses entreprises ressortissantes issues des secteurs du commerce, de l'industrie et des services.**

La Chambre consulaire assure une **mission de porte-voix des entrepreneurs** auprès des pouvoirs publics afin d'apporter la vision et la compréhension opérationnelles du terrain.  
Ce n'est ni une organisation patronale ni un syndicat professionnel.

Sollicitée par les institutions, **la Chambre contribue aux réformes économiques** en menant des réflexions et **émet des avis sur des projets de réglementation** tout en étant force de proposition pour dynamiser les secteurs qui lui incombent.

Son rôle s'avère également essentiel en période de crise, au sein des cellules de gestion mises en place par les autorités.

La CCI n'est pas seulement une **institution représentative**, c'est aussi **un établissement de services** fournissant une offre étendue en matière d'**accompagnement**, de **conseils**, de mise en réseau, pour les entrepreneurs et porteurs de projet, **ainsi que de formation professionnelle continue** (plus de 3 000 chefs d'entreprise et salariés formés chaque année).

C'est aussi **deux établissements de formation initiale** avec plus de 300 étudiants inscrits par an dans ses écoles : **l'EGC** (École de gestion et de commerce) **et le CFA (Centre de formation par alternance)**.

Forte de plus de 55 ans d'expertise aéroportuaire, elle s'investit également dans la mission de **gestionnaire d'infrastructures de transport**, pour contribuer au développement de la Nouvelle-Calédonie. La CCI-NC **gère les aéroports de Nouméa-La Tontouta, de Nouméa-Magenta, la gare maritime de Nouméa**, et assiste la gestion de **l'aéroport de Lifou-Wanaham**.

En 2023, la CCI-NC c'était :

- **+ de 2 800** entreprises accompagnées et sensibilisées
- Près de **3 900** chefs d'entreprise et salariés formés
- **+ de 300** étudiants formés
- **+ de 1,3 million** de passagers accueillis au sein des infrastructures qu'elle gère

## Pourquoi est-il important de voter ?

**Voter aux élections de la CCI-NC c'est :**

- Faire entendre sa voix
- Choisir celles et ceux qui vous représenteront durant les 5 prochaines années
- Construire une représentation légitime

Ce temps fort démocratique prend un sens particulier en cette période où la refondation du modèle économique et sociétal de la Nouvelle-Calédonie est en jeu.

## Annnonce des résultats

La proclamation publique des résultats aura lieu le **vendredi 6 décembre 2024**.

**Entre le 17 décembre 2024 et le 16 janvier 2025**, se tiendra ensuite **l'assemblée générale constitutive**, qui permettra la **désignation du président et du Bureau**.